



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 juillet 2008

Qualité de l'air :

Signature d'une convention de partenariat entre la RATP et Airparif en présence de Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.

Pierre Mongin, président directeur général de la RATP, et Jean-François Saglio, président de l'association AIRPARIF, ont paraphé une note d'intention vendredi 4 juillet 2008 portant sur une convention de partenariat d'une durée minimale de 3 ans.

Ce partenariat a été officiellement signé vendredi 11 juillet 2008 au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement durable en présence de Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.

Coopération technique, études et actions de recherche : à travers un programme de travail annuel, cette convention a pour objectif d'améliorer les connaissances actuelles à la fois sur la qualité de l'air dans les espaces ferroviaires exploités par la RATP, ainsi que l'impact et les bénéfices des transports collectifs sur la qualité de l'air extérieur. En 2008, la première campagne de mesure commune dans une station de métro est d'ores et déjà prévue.

Un comité technique, composé d'experts des deux organismes, sera chargé de faire un bilan chaque année, de définir les actions et les enjeux pour les années à venir. Pour l'année 2008, ce partenariat portera principalement sur deux points.

Une première campagne de mesure sera réalisée conjointement par la RATP et Airparif , en décembre, dans une station de métro. Des mesures seront effectuées à la fois par la RATP et par Airparif en différents points de la station de façon à évaluer les variations de niveaux à l'intérieur d'une même station. Airparif sera notamment chargée d'établir des corrélations entre les variations de la qualité de l'air dans les enceintes souterraines de la RATP et celles de l'air extérieur.

Le développement des transports en commun en zone urbaine dense étant un facteur d'amélioration de la qualité de l'air extérieur, des études visant à mieux connaître la contribution de ceux-ci à la réduction de la pollution locale en région Ile-de-France nécessitent d'être menées. Le deuxième axe de travail de 2008 concerne donc l'utilisation par Airparif de son nouvel inventaire des émissions de polluants atmosphériques, récemment actualisé dans le cadre du Plan régional de la qualité de l'air (PRQA) et d'outils de modélisation de la pollution atmosphérique. La combinaison de ces outils et les informations détaillées fournies par la RATP sur son parc roulant permettront de calculer l'avantage procuré par l'utilisation des différents modes de transports de la RATP (bus, métro, RER, tramway) par rapport à des déplacements effectués en voiture particulière.

La surveillance de la qualité de l'air extérieur évolue vers une meilleure connaissance de l'exposition des Franciliens au cours d'une journée, et en particulier dans les transports. Les éléments de compréhension qui seront apportés tout au long de cette convention à travers les études et des échanges réalisés avec la RATP sont essentiels pour Airparif.

La RATP rappelle, par ailleurs, qu'elle publie sur son site Internet, depuis le mois de janvier 2008, les résultats des mesures de qualité de l'air dans trois de ses stations, dans un souci de transparence conforme à l'esprit du Grenelle de l'Environnement (dans l'onglet Nous connaître/La Qualité de l'Air : Publication des mesures). Comme pour tous les travaux menés par Airparif, les résultats de ce partenariat seront également mis à disposition du public sur son site internet www.airparif.asso.fr.

Cette convention signe ainsi l'alliance d'une politique environnementale volontariste de la RATP d'amélioration de la qualité de l'air, et de la compétence technique d'Airparif, à la fois indépendante et reconnue, au bénéfice des voyageurs franciliens.

Elle s'inscrit dans le cadre du renforcement de la surveillance de la qualité de l'air intérieur, prévu par le Grenelle de l'Environnement.